

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alfortville, le 6 septembre 2023

Pour diffusion immédiate

Emplois aidés : l'annonce de 15 000 suppressions de contrats aidés par le gouvernement fait peser un risque sur les activités associatives

Interpellée par les déclarations du ministre du travail et du plein emploi et de l'insertion le 29 août dernier sur l'hypothèse d'une suppression de 15 000 contrats aidés, Hexopée, organisation d'employeurs de l'Éducation populaire s'inquiète de conséquences lourdes sur l'activité des associations employeuses.

48% des associations de l'Éducation populaire embauchent des contrats aidés

Sondées à la suite de ces annonces, 48% des associations de l'Éducation populaire disent en effet avoir recours aux CUI-CAE ou aux PEC, dont ils représentent 6,5% du total des effectifs dans le secteur, et 8,27% pour les structures les employant. Cette importance des contrats aidés pour constituer les effectifs des associations est d'autant plus forte dans les branches du Tourisme Social et Familial (71% des répondants y ont recours) et de l'Habitat et du Logement Accompagné (56%), déjà particulièrement impactées par la conjoncture économique.

Alors que l'Éducation populaire subit le double mouvement de la contraction de ses ressources financières et du défi de l'attractivité dans ses recrutements, le recours aux contrats aidés n'est pas une exception mais une nécessité pour constituer les effectifs.

Les emplois aidés sont indispensables à la tenue des activités

Les dirigeants des associations de l'Éducation populaire sont d'ailleurs 39% à déclarer les emplois aidés comme indispensables pour la tenue des activités. Hexopée alerte sur les tensions de recrutement et le manque d'attractivité des métiers de l'Éducation populaire, aussi une telle diminution du volume de contrats aidés ne pourra qu'amplifier ce phénomène.

Les contrats aidés sont vertueux pour les employeurs comme pour les salariés



Utiles pour les associations de l'Éducation populaire afin de soutenir leur activité, les emplois aidés sont également vertueux pour les salariés bénéficiaires. En effet, pendant la durée de leur contrat, 84,3% ont majoritairement suivi une formation dans la structure qui les a embauchés. Mieux, dans 75% des cas, le poste ouvert via un contrat aidé a été pérennisé par la suite dans la même structure, principalement en CDI.

Ainsi, l'idée initiale du contrat-aidé comme un vecteur puissant d'insertion dans le travail est vérifiée et confirmée par les faits, et une telle diminution du volume de contrats aidés se fera tant au détriment du monde associatif que des personnes les plus éloignées de l'emploi elles-mêmes.

"Nous ne simulons pas notre inquiétude suite à ces annonces de M. Dussopt. Les CUI-CAE et les PEC sont pourtant des dispositifs qui ont fait preuve de leur efficacité pour l'insertion dans le travail. Si le chômage baisse effectivement, le gouvernement doit se garder d'aller trop vite dans l'extinction de ces dispositifs : ils conservent toute leur utilité, et nous plaçons pour leur maintien au bénéfice des associations de l'Éducation populaire." **David Cluzeau, Délégué général d'Hexopée**

Hexopée, créateurs de citoyenneté

Hexopée, organisation professionnelle représentative dans les champs Éclat (Animation), Sport, Tourisme social et familial (TSF) et Habitat et Logement accompagnés (HLA, ex.FSJT) représente près de 14 000 structures adhérentes employant 100 000 salariés. Elle est également co-fondatrice de l'Alliance des Employeurs du Sport et des Loisirs et est associée au Synofdes, organisation professionnelle représentative dans le secteur des organismes de formation. Elle dispose en outre d'un organisme de formation, l'ADOES.

Retrouvez-nous sur [Twitter](#), [LinkedIn](#), [Facebook](#) et [YouTube](#) !

CONTACT PRESSE ET INSTITUTIONNELS

M. Antoine TRÉDEZ
atredez@hexopée.org
06 59 86 47 70

